

FINANCES**Mandat spécial pour la participation au séminaire des élu-e-s municipaux des 4 et 5 février 2016 à Strasbourg organisé par le CEDIS**

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

Le Cédis est un centre de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 11 93 06058 93 auprès de la Préfecture d'Île-de-France et un organisme de formation pour élu-es locaux, agréé par le Ministère de l'Intérieur, selon les termes de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifié par les lois n°99-586 du 12 juillet 1999 et n°2002-276 du 27 février 2002, et de la décision ministérielle du 27 mai 2011.

Le Cédis organise en 2016 un séminaire de deux jours pour permettre à des élus de :

- mieux situer les forces et les faiblesses de leurs territoires, de leurs collectivités, de leurs actions.

Cette formation aura lieu les 4 et 5 février 2016 à Strasbourg.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche d'élus, cet établissement met à disposition des collectivités territoriales, ses capacités d'expertise et de conseil.

Ce séminaire constitue un temps d'échanges sous forme d'un atelier mobilisant des techniques d'animation participatives permettant à chaque participant de quitter l'atelier avec sa feuille de route et des orientations sur sa propre situation.

Ce déplacement sur deux journées occasionne notamment des frais d'hébergement qui dépassent le forfait journalier en vigueur.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire aux Finances, à Monsieur Stéphane PRAT, adjoint au Maire en charge de l'écologie urbaine, à Madame Catherine Vivien, adjointe au Maire à la Santé, à Madame Sabrina Sebaihi, adjointe au Maire en charge de la prévention sécurité, et à Monsieur Romain Zavallone conseiller municipal délégué à la politique de prévention des déchets et la démarche Zéro Waste pour participer à ce séminaire.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

FINANCES

1) Mandat spécial pour la participation au séminaire des élu-e-s municipaux des 4 et 5 février 2016 à Strasbourg organisé par le CEDIS

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivant et R. 2123-22-1,

considérant que le séminaire des élu-e-s municipaux des 4 et 5 février 2016 à Strasbourg organisé par le CEDIS a pour but de faciliter aux élus l'exercice de leur mandat,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Messieurs Mehdy Belabbas, Stéphane Prat, et Mesdames Catherine Vivien, Sabrina Sebaihi, adjoints au Maire, et à Monsieur Romain Zavallone, conseiller municipal délégué, afin qu'ils participent au dit séminaire,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 35 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial à Messieurs Mehdy Belabbas et Stéphane Prat et Mesdames Catherine Vivien et Sabrina Sebaihi adjoints au Maire, ainsi qu'à Monsieur Romain Zavallone, conseiller municipal délégué, afin qu'ils se rendent au séminaire des élu-e-s municipaux à Strasbourg organisé par le CEDIS les 4 et 5 février 2016.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- . Aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et droits d'accès au colloque,
- . Dans la limite de 300 euros par jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JANVIER 2016